

BAP I 3

**3ème Biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France à l'ÉNSA Versailles
Mai-juillet 2025**

**APPEL A PROJETS AUPRES DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE
POUR LA SELECTION DU COMMISSAIRE DE LA BAPI 3**

Thème : La ville vivante

Impulsée par la Région Ile-de-France, la Mairie de Versailles, l'Ecole d'architecture de Versailles et l'Ecole de paysage, la Biennale d'architecture et de paysage, forte de son succès renouvelé en 2022, aura une troisième édition en 2025. C'est une expérience hors norme pour l'ÉNSA Versailles qui démontre sa capacité à répondre à une commande exigeante qui prend forme dans un projet stimulant, avec une capacité renforcée des équipes de l'établissement, équipes qui pourront se mobiliser et collaborer à cette dynamique de projet.

Pour cette nouvelle édition, l'ÉNSA Versailles souhaite privilégier une implantation plus circonscrite dans l'école, afin de minimiser les impacts de la manifestation sur la vie de l'établissement. Ainsi le projet devra mettre en avant un parcours de visite délimité clairement avec un accès par l'une des deux avenues.

L'ÉNSA Versailles souhaite confier la programmation, l'organisation et la mise en œuvre de sa manifestation à un commissaire choisi parmi les enseignants de l'école ou un collectif qui comportera au moins un enseignant de l'école.

La sélection des candidatures sera faite par un jury constitué par le maire de Versailles, les présidents des instances de l'établissement, CA et CPS, le directeur de l'école et un des commissaires de la précédente Biennale.

La sélection s'effectuera selon des critères d'évaluation fondés sur :

- l'expérience avérée dans la conception et la réalisation de projets liés à la diffusion de la culture architecturale ;
- le contenu scientifique du projet ;
- la pertinence de la note d'intention au regard du thème de la Biennale, « La ville vivante » ;
- le plan stratégique et l'adaptabilité à l'environnement de l'école ;
- la viabilité financière des propositions.

Le commissaire s'appuiera sur le territoire de l'Ile-de-France et ses acteurs de la diffusion architecturale, urbaine et paysagère. Le commissaire est encouragé à développer des échanges avec les différents partenaires régionaux et à plus grande échelle. Le projet cherchera à inclure des modules pédagogiques et de recherche pour créer des liens avec les enseignants-chercheurs et les étudiants de l'ÉNSA Versailles et des ENSA de l'Ile-de-France

Le commissaire est enfin invité à porter un projet ambitieux de médiation (workshops, séminaires, ...).

Le commissaire est responsable de :

- la conception, la production et l'exécution de la manifestation ;
- la sélection et la coordination des architectes / artistes / enseignants-chercheurs / étudiants ;
- les éditions et impressions liées à la Biennale ;
- la mise en place et le démontage de la manifestation.

Le commissaire participe :

- à la recherche de mécénat ;
- aux actions de communication (print, réseaux sociaux, conférences de presse, etc) ;
- aux événements de promotion (vernissage, conférences, événements mécènes, etc).

Le budget de la manifestation est de l'ordre de 700 K€ TTC, hors ressources financières provenant des éventuels partenaires et mécènes privés ou publics.

Le commissariat est rémunéré dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle qui pourra comprendre des éléments de maîtrise d'œuvre, (rémunération comprise dans le budget de la manifestation).

Le commissaire sera accompagné d'un régisseur recruté pour cette manifestation (sur son budget), qui aura notamment pour mission de formaliser le dossier technique de l'événement et de coordonner et de participer au montage et démontage des installations.

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'attention de Jean-Christophe Quinton, directeur de l'ÉNSA Versailles par courriel au format PDF à bap@versailles.archi.fr, avant le 16 février 2024 minuit. Il est rédigé en français et comporte le CV des porteurs de projet, une note d'intention de 4 500 signes maximum présentant le pré-projet illustré, accompagné d'un plan schématique d'implantation du projet dans l'école et d'un budget prévisionnel détaillant la ventilation des dépenses.